

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Charlesbourg, tenue le mardi 22 novembre 2022 à 17 h 30, à la salle du conseil d'arrondissement, 160, 76e Rue Est, rez-de-chaussée, Québec.

Sont présents: M. Claude Lavoie, conseiller du district électoral de Saint-Rodrigue et président de l'arrondissement
Mme Marie-Pierre Boucher, conseillère du district électoral de Louis-XIV
M. Éric Ralph Mercier, conseiller du district électoral des Monts

Sont également présents: M. Stephan Bugay, directeur d'arrondissement
Mme Andrée-Anne Turcotte, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA4-2022-0167 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA4-2022-0168 Approbation du procès-verbal du 25 octobre 2022

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 25 octobre 2022, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 1^{er} novembre 2022, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Rapport de consultation publique et de demande d'opinion concernant le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 44047Mb*, R.C.A.4V.Q. 212 (6760, boul. Henri-Bourassa, quartier des Jésuites, district électoral de Saint-Rodrigue)

Rapport de consultation publique et de demande d'opinion concernant le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41016Hd*, R.C.A.4V.Q. 213 (rues de Champéry, Josée et de Sion, quartier Notre-Dame-des-Laurentides, district électoral des Monts)

Rapport de consultation publique et de demande d'opinion concernant le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41119Ha*, R.C.A.4V.Q. 214 (rues Françoise-Encelin, Isabelle-Doucinet, Ovila-Rhéaume, Prénoveau et Saint-Amour, quartier Notre-Dame-des-Laurentides, district électoral des Monts)

Rapport de consultation publique concernant le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 46060Cc*, R.C.A.4V.Q. 215 (4155, 4^e Avenue Ouest, quartier 4-6, district électoral de Saint-Rodrigue)

Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour le mois d'octobre 2022

Rapport à la suite de l'exercice d'une délégation de pouvoirs en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la délégation de pouvoirs, R.C.A.4V.Q. 2

Première période de questions des citoyens, portant sur les points inscrits à l'ordre du jour

Une première période de questions portant exclusivement sur les points inscrits à l'ordre du jour, d'une durée maximale de 20 minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et pour les questions reçues par courriel.

Propositions

Gestion du territoire

CA4-2022-0170 Renouvellement du mandat d'un membre citoyen pour siéger au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg - GT2022-511

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu :

- De renouveler le mandat de monsieur Stéphan Gilbert au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, pour la période du 14 décembre 2022 au 13 décembre 2024, à titre de membre résidant de l'arrondissement;
- De nommer monsieur Stéphan Gilbert président du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2022-0171 Demande de permis assujettie à un règlement relatif au PIIA - 1232, rue de la Galène, lot 6 412 658, district électoral de Louis-XIV - GT2022-548

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'approuver, à la suite de la recommandation CCU4-2022-123 du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, émise le 2 novembre 2022, les plans d'implantation et d'intégration architecturale déposés lors de la demande de permis pour la construction d'un bâtiment isolé d'un logement sur le lot 6 412 658 du cadastre du Québec, correspondant au 1232, rue de la Galène, dont la délivrance du permis est soumise à une approbation des plans relatifs à l'implantation et l'intégration architecturale, conformément au *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4.

Ces plans sont approuvés sous respect des conditions suivantes :

- Rehausser le niveau du rez-de-chaussée pour qu'il avoisine la moyenne de 1,60 mètre plus haut par rapport au centre de la rue et au centre de la façade.
- Retirer le mur de soutènement projeté à la limite de lot arrière du coin droit (vue de la rue) sur ¼ de la ligne arrière de lot équivalent à 6 mètres.
- Planter une haie ou installer une clôture à la limite de lot arrière.
- Conserver et protéger les arbres numéro 2083 (3) et numéro 2084 (4), tels qu'identifiés au plan soumis.
- Respecter les mesures de protection émises par la Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture.

Ces conditions sont requises pour les motifs suivants :

- Conserver les niveaux de sol en cour arrière sensiblement identiques au sol actuel.
- Conserver les arbres numéro 2083 (3) et numéro 2084 (4) en cour arrière, tels qu'identifiés au plan soumis et assurer une transition harmonieuse du niveau du sol par rapport aux terrains voisins.
- Assurer une zone d'intimité avec les bâtiments déjà existants puisqu'aucune mesure n'a été proposée.
- Conserver la végétation sur le lot selon les recommandations de la Division de la foresterie urbaine.

À défaut, de la part du requérant, de satisfaire aux conditions, de mettre en suspens la demande afin de lui permettre de présenter un autre projet à une séance ultérieure.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2022-0172 Demandes assujetties à un règlement relatif aux PIIA :

- 205, 83^e Rue Est, lot 1 027 903, district électoral de Louis-XIV
 - 8260, avenue de Marseille, lot 1 027 599, district électoral de Louis-XIV
 - 1193, rue du Girasol, lot 3 466 386, district électoral de Louis-XIV
 - 1161, boulevard Louis-XIV, lot 1 151 219, district électoral de Louis-XIV
 - 1245 à 1259, rue de l'Aigue-Marine, lot 5 521 054, district électoral de Louis-XIV
 - 125, rue du Jura, lot 2 952 576, district électoral des Monts
 - 2, rue Jean-Pierre-Tessier, lot 3 877 195, district électoral des Monts - **GT2022-549**
-

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'approuver, à la suite des recommandations du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement de Charlesbourg, émises le 2 novembre 2022, les plans d'implantation et d'intégration architecturale identifiés au tableau en annexe du sommaire décisionnel en lien avec la présente résolution afin qu'il en fasse partie intégrante, comme l'exige le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme*, R.C.A.4V.Q. 4.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Circulation et stationnement

CA4-2022-0173 Ordonnance numéro O-336 concernant une modification aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue des Thuyas, district électoral des Monts - [TM2022-216](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-336 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant le stationnement sur la rue des Thuyas, relative au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2022-0174 Ordonnances O-348, O-349, O-350, O-351, O-352, O-353, O-354, O-355, O-356, O-357 et O-358 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Prénouveau, la rue de Côme, l'avenue de l'Original, la rue du Bélier, la rue Hector-Laferté, la rue Charles-Frémont, la rue Françoise-Encelin, la rue des Citelles, la rue Isabelle-Doucinet, la rue de la Drôme, la rue Saint-Amour et la rue Simard, district électoral des Monts - [TM2022-284](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'édicter les ordonnances O-348, O-349, O-350, O-351, O-352, O-353, O-354, O-355, O-356, O-357 et O-358 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Prénouveau, la rue de Côme, l'avenue de l'Original, la rue du Bélier, la rue Hector-Laferté, la rue Charles-Frémont, la rue Françoise-Encelin, la rue des Citelles la rue Isabelle-Doucinet, la rue de la Drôme, la rue Saint-Amour et la rue Simard, relatives au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2022-0175 Ordonnance numéro O-362 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Astrid, district électoral de Louis-XIV - [TM2022-293](#)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-362 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant le stationnement sur la rue Astrid, relative au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

CA4-2022-0176 Ordonnance numéro O-365 concernant des modifications aux règles portant sur la circulation sur le réseau local relativement à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa, l'avenue de la Rivière-Jaune et la rue de la Durance, district électoral des Monts - [TM2022-298](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-365 de l'Arrondissement de Charlesbourg concernant la circulation à l'intersection du boulevard Henri-Bourassa, de l'avenue de la Rivière-Jaune et de la rue de la Durance, relative au Règlement R.C.A.4V.Q. 94, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Autre

CA4-2022-0177 Subventions au *Centre Multi-services Le Complice* et à la *Fabrique Saint-Charles-Borromée* pour les paniers de Noël 2022 - [A4DA2022-007](#) (CT2634834, CT2634989)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu :

- De verser une subvention de 300 \$ au *Centre Multi-services Le Complice*, pour les paniers de Noël 2022;
- De verser une subvention de 200 \$ à la *Fabrique Saint-Charles-Borromée*, pour le Service d'Entraide St-Rodrigue, pour les paniers de Noël 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2022-0178 Subvention à la *Maison des jeunes L'Intégrale* pour l'achat de nourriture et de collations - [A4DA2022-008](#) (CT2634996)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu de verser une subvention de 150 \$ à la *Maison des jeunes L'Intégrale*, pour l'achat de nourriture et de collations pour le point de service sur la rue des Thuyas.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2022-0179 Subvention à la *Maison des jeunes la Marginale* pour soutenir ses activités et sa mission - [A4DA2022-009](#) (CT2635015)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu de verser une subvention de 150 \$ à la *Maison des jeunes la Marginale*, pour permettre la réalisation de sa mission et améliorer son offre de services.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2022-0180 **Subvention à la *Conférence Notre-Dame-des-Laurentides (Saint-Vincent-de-Paul)* pour soutenir ses activités et sa mission - [A4DA2022-010](#) (CT2635032)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu de verser une subvention de 100 \$ à la *Conférence Notre-Dame-des-Laurentides (Saint-Vincent-de-Paul)* pour soutenir ses activités et sa mission.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

Matières nécessitant une consultation publique

Projets de règlement

CA4-2022-0181 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41016Hd, R.C.A.4V.Q. 213 (rues de Champéry, Josée et de Sion, quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, district électoral des Monts) - [GT2022-438](#)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41016Hd, R.C.A.4V.Q. 213*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA4-2022-0182 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41119Ha, R.C.A.4V.Q. 214 (rues Françoise-Encelin, Isabelle-Doucinet,***

Ovila-Rhéaume, Prénoveau et Saint-Amour, quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, district électoral des Monts) - [GT2022-443](#)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41119Ha*, R.C.A.4V.Q. 214.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

[CA4-2022-0183](#) Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 46060Cc*, R.C.A.4V.Q. 215 (4155, 4^e Avenue Ouest, quartier 4-6, district électoral de Saint-Rodrigue), tel que modifié - [GT2022-554](#)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher, appuyée par monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier, il est résolu d'adopter le projet du *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 46060Cc*, R.C.A.4V.Q. 215.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

[AM4-2022-0184](#) Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41016Hd*, R.C.A.4V.Q. 213 (rues de Champéry, Josée et de Sion, quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, district électoral des Monts) - [GT2022-438](#)

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme* relativement à la zone 41016Hd, située approximativement à l'est de la rue de Vallorbe, au sud du lac Jaune, à l'ouest de la limite territoriale de la ville avec la municipalité de Lac-Beauport et au nord de la rue du Léman et de son prolongement vers l'est.

Les modifications concernent la réduction de la marge avant, de la marge latérale et de la largeur combinée des cours latérales.

[AM4-2022-0185](#) Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41119Ha*, R.C.A.4V.Q. 214 (rues Françoise-Encelin, Isabelle-Doucinet, Ovila-Rhéaume, Prénoveau et Saint-Amour, quartier de Notre-Dame-des-Laurentides, district électoral des Monts) - [GT2022-443](#)

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de*

l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 41119Ha, située approximativement à l'est de l'autoroute Laurentienne, au sud de la rue Georges-Muir, à l'ouest de la rue de la Drôme et au nord de la rue Duberger.

Ces modifications visent les normes d'implantation applicables à l'égard d'un bâtiment isolé du groupe *H1 logement*.

AM4-2022-0186 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme relativement à la zone 46060Cc, R.C.A.4V.Q. 215 (4155, 4^e Avenue Ouest, quartier 4-6, district électoral de Saint-Rodrigue) - GT2022-554**

Monsieur le président Claude Lavoie donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Charlesbourg sur l'urbanisme* relativement à la zone 46060Cc, située approximativement à l'est de la rue de Gros-Pin, au sud de l'autoroute Félix-Leclerc, à l'ouest de la 4^e Avenue Ouest et au nord de la 41^e Rue Ouest.

D'abord, un écran visuel d'une profondeur d'au moins deux mètres doit désormais être aménagé à la limite est, contiguë à la 4^e Avenue Ouest, des lots numéros 1 035 244, 1 035 245, 1 035 246 et 1 035 317 du cadastre du Québec. De plus, la dominante et la valeur sont dorénavant « Mc », qui correspond à « mixte d'arrondissement ». En outre, les usages du groupe *H1 logement* sont dorénavant autorisés dans un bâtiment isolé de douze à 110 logements, tandis que les usages des groupes *C20 restaurant*, *P1 équipement culturel et patrimonial* et *II industrie de haute technologie* ne sont plus permis. D'autres modifications visent également les objets suivants : la hauteur maximale d'un bâtiment principal et le calcul de cette hauteur, le pourcentage d'aire verte minimale, les matériaux de revêtement autorisés, l'implantation d'une construction souterraine en marge avant, l'aménagement d'une aire de stationnement, le type d'affichage et les normes particulières concernant la plantation d'arbres dans un écran visuel exigé.

Adoption des règlements

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de 20 minutes, est tenue à l'intention des citoyens présents et pour les questions reçues par courriel.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de 20 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 38 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Charlesbourg sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.4V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 18 h 21, puisque le conseil d'arrondissement a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Andrée-Anne Turcotte
Assistante-greffière
d'arrondissement

Claude Lavoie
Président de
l'arrondissement